

Les cours de gymnastique seront bientôt mixtes dans l'enseignement secondaire

LE RÉSUMÉ

Pour la ministre Isabelle Simonis (PS), à l'origine de la proposition, la mixité dans les cours de gymnastique est une manière d'**accélérer l'égalité entre hommes et femmes.**

MARTIN BUXANT
À PARIS

Ça va jaser. Alors que la tendance actuelle est – parfois – au repli communautaire, voire religieux, la ministre en charge de l'Égalité des chances et des Droits des femmes à la Fédération Wallonie-Bruxelles, la socialiste Isabelle Simonis, propose que les cours de gymnastique dans l'enseignement secondaire soient désormais mixtes. La proposition est faite et est sur la table du gouvernement francophone: elle doit désormais être mise en musique avec la ministre en charge de l'Enseignement Marie-Martine Schyns (cdH).

La Belgique, une exception

«Les Pays-Bas, la France, l'Allemagne, la Suisse et la Grande-Bretagne organi-

sent des cours d'éducation physiques mixtes dans le secondaire depuis plusieurs décennies. Nous faisons davantage office d'exception en Belgique,

Flandre y compris. Nous pourrions inverser la tendance», explique Isabelle Simonis en marge d'une mission de deux jours qu'elle mène en France pour étudier la manière dont ces cours mixtes sont donnés.

Une première réflexion au sujet de la mixité dans les cours de gymnastique a eu lieu en 2014; l'administration, mais aussi les réseaux d'enseignement (Segec et Cpeons)

avaient déjà marqué leur accord sur le principe et une circulaire prévoyant la possibilité d'organiser ces cours mixtes sous certaines conditions avait été approuvée. «Nous pouvons aller plus loin. Et aux potentiels destructeurs, je le dis déjà, je parle bien de mixité au sein des cours et non des vestiaires évidemment!» martèle la socialiste.

C'est que la mixité est aussi perçue dans le chef de la ministre francophone comme une digue supplémentaire contre l'obscurantisme religieux – qu'on observe parfois dans

certains établissements scolaires. En cela, évidemment, Isabelle Simonis le sait, la mesure est sensible. «Mais la mixité est donc une des conditions de l'égalité entre hommes et femmes! Elle permet de garantir et construire une société égalitaire entre hommes et

femmes.» On sait, par exemple, que l'organisation des cours de natation mixte pose parfois problème dans certains établissements scolaires...

Etude française

En France, dans une étude datant de 2005, alors que certains enseignants cherchent à séparer filles et garçons pour certaines activités, 58% des élèves pensent que les cours d'éducation physique doivent toujours se dérouler filles et garçons ensemble, et 37% que la mixité doit se faire de temps en temps. Seuls 2% des élèves interrogés estiment que les cours d'éducation physique ne doivent pas être mixtes. Il n'y a pas de différence significative entre les avis des filles et des garçons. En outre, les élèves, garçons et filles, voient dans la mixité en cours d'éducation physique, beaucoup plus d'avantages que d'inconvénients: 75% estiment

que la mixité apporte une meilleure ambiance dans les cours, 55% le plaisir d'être entre filles et garçons, et 43% une meilleure connaissance des différences filles-garçons.

En Belgique, l'obligation de mixité dans le réseau de l'enseignement officiel a été actée par la loi du 4 août 1978. Au cours des années 1980, on a assisté à une généralisation de la mixité dans l'enseignement libre – même si aucun texte n'a été adopté à cet égard.

En marge de la mixité dans les cours de gym, Isabelle Simonis veut encore dopper la mixité dans les clubs de sport. À cet égard, elle va encourager la pratique mixte de certains sports via l'octroi d'une enveloppe (100.000 euros) que la Fédération Wallonie-Bruxelles vient de libérer malgré ses difficultés budgétaires.

«En France ou en Allemagne, ça fait des décennies que les cours de gym sont mixtes.»

ISABELLE SIMONIS
MINISTRE DES DROITS DES FEMMES